



17 Bis rue de la Mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE PORTANT AUTORISATION D'OUVERTURE
TEMPORAIRE D'UN DEBIT DE BOISSONS
A 2026-026

Le Maire de Vicq sur Mer,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et L. 2212-2.

Vu les articles L. 3321-1 et L. 3335-4 du code de la santé publique.

Vu le Code des débits de boissons et les mesures de lutte contre l'alcoolisme et notamment ses articles L. 1er, L. 48 et L. 49.

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016 fixant les heures d'ouverture et de fermeture des débits de boissons dans le département de la Manche.

Considérant la demande formulée par l'association Foyer Rural de Vicq sur mer, d'installer un débit de boissons temporaire le samedi 30 et dimanche 31 mai 2026, dans le cadre de la ronde du Cotentin.

ARRÊTÉ

Article 1 - L'association Foyer Rural de Vicq sur mer, est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire du troisième groupe le samedi 30 et dimanche 31 mai 2026, dans le cadre de la ronde du Cotentin, selon le point suivant :

- le samedi 30 et dimanche 31 mai 2026: sous le tunnel, parking aménagé de la Mairie, de 12h00 à 15h00.

Article 2 - Le débit de boissons de l'association Foyer Rural de Vicq sur mer sera soumis aux horaires fixés par l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2016.

Article 3 - Conformément à la loi, les boissons mises en vente sont limitées à celles comprises dans les groupes 1 et 3 tels que définis par l'article L. 3321-1 du code de la santé publique.

Article 4 - M. le Commandant de la brigade de Gendarmerie de Saint-Pierre-Eglise est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 20 mai 2026

Le Maire,
Valérie MONTRIEUL

